



MAISON DES PERSONNES HANDICAPÉES DE SEINE-ET-MARNE

MDPH77

L'ÉQUIPE DE LA MDPH

La MDPH regroupe une équipe d'agents.

Elle est organisée en 5 grands services : RELATIONS AUX USAGERS, ANALYSE ET PRÉPARATION DES DOSSIERS, ÉVALUATION ET COMPENSATION, SUIVI DES DÉCISIONS, RESSOURCES

Guichet unique pour faciliter l'accès aux droits et prestations des personnes en situation de handicap, la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH (Maison départementale des personnes handicapées.)) exerce au niveau du Département une mission d'accueil, d'information, d'accompagnement et de conseil pour les personnes et leurs familles.

La MDPH (Maison départementale des personnes handicapées.) de Seine-et-Marne assure huit missions principales :

- Une mission d'information
- Une mission d'accueil
- Une mission d'accompagnement
- Une mission d'évaluation
- Une mission d'attribution des droits et prestations
- Une mission de suivi
- Une mission de gestion et de coordination
- Une mission de conciliation

La MDPH (Maison départementale des personnes handicapées.) est organisée en 4 grands services opérationnels et 1 service support.

A cela s'ajoute une équipe de direction avec une directrice, une directrice adjointe, une assistante, un médecin c

coordonnateur, une responsable du pilotage de l'activité et une juriste.

Le Service relation aux usagers (le S.R.U.)

Le SRU assure un rôle d'information générale et d'accompagnement des personnes. Il est la porte d'entrée de toutes les demandes adressées à la MDPH (Maison départementale des personnes handicapées.) quel que soit le canal.

Il est ainsi constitué d'un pôle accueil chargé de l'accueil physique des personnes en situation de handicap ou de toute autre personne ayant besoin d'information. Celui-ci gère également l'accueil téléphonique de la MDPH (Maison départementale des personnes handicapées.) et répond aux courriels des usagers et des partenaires.

Des conseillères d'accompagnement peuvent aussi proposer sur place, sur rendez-vous, un entretien individualisé plus approfondi.

Une mission partenaires est intégrée au service, permettant de développer le partenariat sur le territoire, de former les professionnels de terrain et d'assurer un relais sur les situations individuelles.

Enfin, le SRU comprend un pôle courrier assurant la réception, l'analyse et la numérisation de tout le courrier entrant et en particulier des dossiers de demandes.

La gestion des transferts de dossiers entre MDPH (Maison départementale des personnes handicapées.) est assurée par cette même équipe.

Le service Analyse et préparation des dossiers, le SAP

L'instruction administrative du dossier de demandes est assurée par le SAP.

L'équipe saisit l'intégralité du dossier, vérifie sa recevabilité, étudie sa complétude et analyse la situation de l'usager. Elle oriente ensuite le dossier vers le pôle d'évaluation correspondant, en fonction des besoins exprimés par la personne.

Pour les dossiers concernant la filière dite « traitement médical », les instructeurs du SAP assurent également l'instruction en aval de l'évaluation, avec inscription des propositions auprès de la CDAPH (Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées.), commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées, puis gestion des notifications de décisions.

Le service Evaluation et Compensation, le SEC

Le SEC a pour mission principale d'évaluer le besoin de compensation de la personne en situation de handicap, puis d'établir un plan personnalisé de compensation (PPC (Plan personnalisé de compensation.)). Le PPC (Plan personnalisé de compensation.) est établi en fonction du projet de vie formulé par la personne et sa famille.

Ce service est constitué d'une équipe pluridisciplinaire comprenant des médecins, des ergothérapeutes, des infirmières, des psychologues, des travailleurs sociaux, des référents évaluation. Afin d'évaluer chaque situation, l'é

quipe peut contacter la personne par téléphone, la recevoir en visite médicale sur site ou se rendre sur le lieu de vie de la personne. Elle prend en compte également les éléments fournis par l'équipe éducative pour la scolarisation des élèves et ceux transmis par les partenaires dont les professionnels des SAPHA (MDS).

Le SEC est organisé en 3 pôles correspondant à la dominante du projet de vie de la personne : Vie Scolaire et Etudiante, Vie Professionnelle et Vie Quotidienne

Une équipe d'instructeurs assure l'instruction en aval de l'évaluation pour ces 3 pôles liés aux dominantes, avec inscription des propositions auprès de la CDAPH (Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées.), puis gestion des notifications de décisions.

A ces pôles s'ajoute filière courte dite « traitement médical » qui évalue les situations permettant à première vue une évaluation plus rapide. Cela représente entre 45 et 47% des dossiers déposés auprès de la MDPH (Maison départementale des personnes handicapées.).

Le Service Suivi des décisions, le SSDD

Le SSDD est composé d'une équipe pluridisciplinaire.

Elle a en charge l'évaluation de l'ensemble des demandes de recours administratifs préalables obligatoires (anciennement recours gracieux).

Ce service gère également le dispositif d'orientation permanent (DOP), visant dans le cadre de la démarche RAPT, « réponse accompagnée pour tous » à apporter une réponse aux situations complexes, pouvant déboucher sur une rupture de parcours. Dans ce cadre il propose les solutions possibles en fonction du maillage territorial, en s'appuyant sur les acteurs de la transformation de l'offre de services et établissements médico-sociaux. En dernier recours, un plan d'accompagnement global (PAG) peut être proposé à la personne ou à la famille permettant de formaliser une réponse alternative dans l'attente de la mise en œuvre de son projet de vie.

Le service ressources

Le service ressources pilote l'ensemble des missions dites « supports » de la structure, en lien avec les services du Conseil Départemental dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens qui lie le GIP (Groupement d'intérêt public.)-MDPH (Maison départementale des personnes handicapées.) au Département. Les ressources humaines, le budget, la comptabilité et les moyens généraux sont gérés par cette équipe dédiée.